

16 avril 1988 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle de 1988, accordée à La Cinq le 16 avril 1988, notamment sur le droit de vote des immigrés et sur l'audiovisuel.

Marie-France CUBBADA.- Madame, monsieur, bonsoir et surtout bonsoir monsieur le Président de la République. Merci d'avoir bien voulu accepter de répondre à l'invitation de notre chaîne.

- Monsieur le Président, à huit jours tout juste du premier tour de scrutin, les sondages vous sont un petit peu moins favorables. Aujourd'hui, dernier jour des sondages, pensez-vous que dans les huit jours qui viennent, il y aura évolution des intentions de vote des Français ?

- François MITTERRAND.- Les sondages, je ne les commente jamais. Je les reçois comme ils sont et je suppose qu'ils reposent sur des données scientifiques et je n'ai pas de raison de les mettre en cause. Les variations que je constate, tous les Français les constatent comme moi. On ne sait pas qui a raison. Ce sont des ordres de grandeur. Selon ces ordres de grandeurs, je peux penser que j'achève ce premier tour de l'élection présidentielle dans de bonnes conditions, plus ou moins bonnes. De toute manière, ce sera dur. Alors j'attends la semaine suivante.\

QUESTION.- On dit, on a beaucoup dit pendant toute cette campagne électorale qu'au fond, on assistait à une opposition entre des hommes mais pas entre des projets et quand on regarde les médias, on a le sentiment qu'au lendemain du 8 mai, il risque de ne pas y avoir beaucoup de différence selon le vainqueur. Alors je voudrais vous proposer que l'on se situe au fond dans la perspective de votre victoire pour essayer d'être un peu plus concret à partir de la lettre `Lettre à tous les Français` que vous avez écrite.

- F. MITTERRAND.- Mais je tiens tout de suite à vous dire que si les mots sont souvent les mêmes, les choses sont très différentes et c'est peut-être l'objet de notre conversation.

- QUESTION.- Alors je vous propose que l'on regarde la réalité des choses. Il faut se mettre dans la perspective du lendemain du 8 mai, dans l'hypothèse que j'évoquais. Vous avez dit : je prendrai un Premier ministre qui représentera la majorité présidentielle, je garderai la majorité parlementaire telle qu'elle existe.

- F. MITTERRAND.- Je n'ai rien dit de tout cela. J'ai dit : je nommerai un chef de gouvernement, un Premier ministre.

- QUESTION.- Alors, avec ce Premier ministre, quand je regarde votre lettre, je vois quelque 51, appelons-les initiatives ou propositions, comme vous le voudrez.

- F. MITTERRAND.- On peut appeler cela propositions. Ce sont des initiatives. On en a noté pour alléger la fin du texte 51, on aurait pu en relever 60 ou 70, mais ce sont les principales que vous avez sous les yeux.

- QUESTION.- Alors, parmi ces principales quelles sont celles qui vous semblent les plus urgentes à mettre en oeuvre ?

- F. MITTERRAND.- A partir du moment où je propose un projet et pas exactement un programme, c'est-à-dire un énoncé dans le détail de tout ce que l'on serait conduit à faire - ce qui mélange en fait le rôle d'un Président de la République et d'un Gouvernement - à partir du moment où j'ai pris ce parti, qui n'est pas le même que celui que j'avais pris en 1981, bien entendu, tout ce qui est là est urgent. Alors à vous de choisir !\

QUESTION.- Je vous demande si le revenu minimum d'insertion, c'est une chose très urgente ?

- F. MITTERRAND.- C'est urgent parce qu'il y a quelques centaines de milliers de nouveaux pauvres, c'est-à-dire de gens réduits à une très grande misère et qui n'ont rien. C'est urgent qu'ils aient quelque chose.

- QUESTION.- Alors, c'est urgent, mais quelle est la différence avec vos adversaires sur ce point car...

- F. MITTERRAND.- Non pas du tout. La différence est considérable. Le revenu minimum garanti ou d'insertion que je propose, c'est un droit. Celui que proposent les autres, du moins ceux que je connais, c'est facultatif. D'autre part, le minimum garanti que je propose est financé, les autres ne financent rien. La différence est sensible.

- QUESTION.- Vous pensez que sur ce point, vous pourriez avoir ou le gouvernement de votre Premier ministre pourrait avoir une majorité à l'Assemblée telle qu'elle existe aujourd'hui ?

- F. MITTERRAND.- Je le souhaite. Je ne peux pas le garantir. Mais, bien entendu, devant la nécessité et l'urgence d'une mesure de ce type, je ne vois pas très bien cela, je ne peux pas, alors là, le garantir. Mais bien entendu devant la nécessité et l'urgence d'une mesure de ce type, je ne vois pas très bien le Parlement s'y refuser.

- QUESTION.- Autre problème, l'impôt sur les grandes fortunes. Cela risque de faire problème dans le contexte d'une majorité telle qu'elle est aujourd'hui ?

- F. MITTERRAND.- Ah oui, mais vous posez le problème autrement qu'il n'est.

- QUESTION.- Est-ce que c'est pour financer...

- F. MITTERRAND.- Oui, en particulier. L'impôt sur les grandes fortunes ne suffira pas tout à fait à financer le minimum garanti d'insertion destiné à la grande pauvreté, cela sera sans doute dépassé, mais en tout cas il est indispensable. Il est normal que ceux qui ont le plus donnent quelque chose, prennent part à l'aide nationale. Pour ceux qui ont le moins, cela me paraît juste. Vous me dites l'Assemblée nationale pourrait refuser... eh bien, si l'Assemblée nationale précisément se refuse à mettre en oeuvre la politique que leur a proposée le Premier ministre, eh bien il faudra la dissoudre. On saura cela très vite, vous savez. Le Premier ministre viendra me dire, au bout de très peu de temps, - à lui d'aviser - eh bien j'estime que je suis empêché de mener la mission que vous m'avez confiée et la conclusion sera rapide.

- QUESTION.- A ce moment-là, vous prononcez la dissolution ?

- F. MITTERRAND.- Oui, et je suis habitué.

QUESTION.- Et les élections `législatives`, elles seraient faites selon quel mode ?

- F. MITTERRAND.- Si la décision est rapide, elle se fera sur un scrutin majoritaire d'arrondissement, puisque c'est une loi : on ne peut pas voter autrement que d'après la loi.

- QUESTION.- Mais si elle est moins rapide et que vous avez le temps de faire passer une loi ?

- F. MITTERRAND.- Oui, en effet si le temps est donné, je verrai bien ce que seront les propositions parlementaires. J'ai déjà entendu beaucoup de choses. Moi, j'ai été élu dans ma vie de deux façons et j'ai toujours eu un goût particulier, un sentiment pour le scrutin majoritaire qui est beaucoup plus agréable pour un parlementaire, la représentation directe d'une localité définie, d'une circonscription. Mais ce sont deux modes de scrutin démocratiques et le scrutin proportionnel est d'ailleurs pratiqué dans la plupart des cas dans tous les pays démocratiques d'Europe occidentale. La Grande-Bretagne, elle, pratique un très brutal scrutin majoritaire, à un tour. C'est démocratique. Le gouvernement appréciera et me fera ses propositions.

- QUESTION.- Il fera ses propositions mais est-il exact que votre préférence, - on le murmure, alors vous allez me dire si c'est exact - va à un mode de scrutin mixte avec une proportionnelle pour les grandes villes ?

- F. MITTERRAND.- On dit cela mais moi je n'en sais rien. On me prête beaucoup de choses. Ce qui est vrai, c'est que des propositions de ce genre, qui m'ont parues intelligentes, ont été faites il y a quelques mois. Il y a une proposition de M. Giscard d'Estaing qui va dans ce sens.

- QUESTION.- Tout à fait.

- F. MITTERRAND.- Il n'est pas le seul. Beaucoup de mes amis y avaient pensé. Moi-même j'avais pensé, au moment où nous avons décidé la proportionnelle, de réserver la proportionnelle

pour les grands centres urbains et de réserver les contacts directs, l'élection directe, ailleurs, là où on se connaît. C'est une idée forte. Je ne peux pas du tout vous dire aujourd'hui si c'est celle-là qui sera choisie. S'il y a des élections, il y aura un mode de scrutin. Et je peux vous garantir que ce mode de scrutin sera démocratique.\

QUESTION.- Il y a une autre proposition, j'allais dire qui n'est pas dans votre projet, vous l'avez spécifié, dont maintenant vous avez parlé comme quelque chose que vous souhaiteriez, c'est le vote des immigrés au niveau des municipales ?

- F. MITTERRAND.- Oui, c'est une idée assez répandue.

- QUESTION.- Il faut dire que j'étais un peu étonné que vous évoquiez cette idée tout en disant : la société française n'est pas prête.

- F. MITTERRAND.- Non, je l'ai évoquée parce que je l'avais proposé en 1981 et je l'ai pas fait entre 1981 et 1986.

- QUESTION.- Mais constatant que la société française n'est pas prête, j'essaie de reformuler...

- F. MITTERRAND.- Parce que je tiens à montrer que cela me paraît très juste. Enfin, les Pays-Bas, les Pays scandinaves, la Grande-Bretagne pratiquent ce système. Je pense que cela va dans le sens de ce qui est juste dans une démocratie. La démocratie locale, vous avez eu raison de le préciser tout à l'heure, il ne s'agit que d'élections municipales. Mais c'est vrai que je n'ai pas transformé cette réflexion. J'invite les Français à réfléchir, parce que dans l'état actuel des choses, je me suis pratiquement trouvé devant le front du refus. Il n'y a pas à l'heure actuelle de groupe politique...

- QUESTION.- Vous ne l'avez pas fait pour manifester le front du refus ?

- F. MITTERRAND.- Vous êtes, vous, toujours un peu plus politiques que les hommes politiques. Vous avez toujours l'idée que les hommes politiques ont trente-six réserves et quatre ou cinq propositions à la fois. Non, ce n'est pas mon cas. J'ai maintenu une conviction, mais j'ai fait l'expérience. Déjà, cela n'a pas été possible et puis il faudrait beaucoup de réformes de la loi, peut-être de la Constitution, parce que c'est une rude affaire. Puis, vous avez bien vu que l'opinion publique n'y est pas prête et moi, je suis à l'écoute de l'opinion publique. C'est une pédagogie lorsque j'en parle.

- QUESTION.- Alors, c'est une pédagogie, mais en revanche, quand vous qualifiez le front du refus, je pense au RPR que vous qualifiez de frère jumeau du Front national, si j'ai bien entendu ce que vous avez dit...

- F. MITTERRAND.- ... Mais je le répète ! Et moi je ne suis pas le seul à l'avoir proposé. Je l'ai proposé en 1981, sans d'ailleurs que cela provoque autant de protestations qu'aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi. Et, d'autre part, j'ai trouvé des propositions de ce genre - cinq, six autres - émanant de diverses formations politiques, et l'un de ceux qui contestent le plus cette initiative, l'actuel candidat de l'Etat RPR, a lui-même...

- QUESTION.- Je pense que vous pensez à votre Premier ministre...

- F. MITTERRAND.- ... - il ne s'agit que du candidat pour l'instant - a lui-même fait cette proposition en 1979 et 1980. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de bons esprits qui s'interrogent.

- QUESTION.- Mais quand vous dites "frères jumeaux", vous allez tout de même très loin ?

- F. MITTERRAND.- Sur ce point-là, il me semble qu'une certaine gémellité s'est mise en oeuvre, sur ce terrain-là, peut-être sur quelques autres, je ne sais pas.

- QUESTION.- Par exemple ?

- F. MITTERRAND.- Sur le terrain de la Franche-Comté.\

QUESTION.- Toujours sur vos propositions, je vous ai entendu dans vos meetings, j'allais dire taper très durement sur la CNCL...

- F. MITTERRAND.- Ah oui, elle le mérite assez.

- QUESTION.- Ce n'est pas gênant qu'un Président de la République critique une institution comme ...

- F. MITTERRAND.- Une institution, mais vous commettez une erreur grave de droit constitutionnel. Il y a les institutions de la République qui sont retenues par la Constitution et puis il y a toute une série d'institutions qui sont créées par la loi. Cela change souvent. La Haute Autorité a été créée par la loi, elle a été remplacée par la Commission nationale de la

Autorité a été créée par la loi, elle a été remplacée par la Commission nationale de la communication et du reste. C'est pourquoi je souhaite que la future institution devienne un pouvoir constitutionnel qui soit garanti par nos institutions.

- QUESTION.- Et cela, il faut le faire très vite ?

- F. MITTERRAND.- Je crois que cela pose un problème de calendrier, mais il faut que la nouvelle institution soit composée de professionnels.

- QUESTION.- Qui seraient élus par leurs pairs ?

- F. MITTERRAND.- C'est une difficulté, parce qu'il n'y a pas toujours les organisations qui conviennent, mais à vous de vous organiser. Je ne pense pas qu'aux journalistes en disant cela. Je pense à toutes les professions, à toutes les disciplines qui prennent part à la pratique de l'audiovisuel.

- QUESTION.- Et pour le reste, on laisserait le paysage audiovisuel tel qu'il est aujourd'hui ?

- F. MITTERRAND.- Alors, là, vous voulez me parler, sans doute, des privatisations... Je trouve que cet équilibre est mauvais. J'ai regretté la privatisation de TF1, et la suite m'a malheureusement montré que j'avais eu raison de m'inquiéter. Est-ce que l'on va jouer comme ça au balancier, tous les ans, tous les deux ans, tous les trois ans ? L'équilibre est mauvais. C'est moi qui ai décidé de casser le monopole. Les radios libres, les télévisions libres - c'est-à-dire privées, cela ne veut pas toujours dire libres, distinguons - ces radios et ces télévisions, c'est moi qui ai voulu qu'elles existent. Mais je pensais qu'elles seraient adossées sur un secteur public suffisamment fort et cohérent. Il y en avait trois : TF1, Antenne 2, FR3. Maintenant, il y a un déséquilibre et l'on s'en aperçoit. La production française souffre beaucoup, les créateurs français, dont beaucoup ont un grand talent, souffrent beaucoup, ils n'ont pas les commandes qu'il faudrait. Il y a une sorte de tendance qui cherche à tout prix la publicité et les audiences faciles. Il faut aussi préserver notre fond culturel.

- QUESTION.- Alors pour le préserver, votre objectif, c'est quoi ? c'est de renforcer essentiellement Antenne 2 et FR3 ?

- F. MITTERRAND.- Non, enfin, renforcer selon les termes de la loi. Ce que je voudrais, c'est que les cahiers des charges soient vraiment rappelés avec fermeté, notamment par le Haut Conseil de l'audiovisuel auquel je pense, puisque la Commission dont vous me parlez `CNCL` en est pratiquement incapable.

- QUESTION.- De tout cela, vous êtes prêt à débattre en duel. En face à face avec M. Jacques Chirac ?

- F. MITTERRAND.- Je n'ai jamais refusé. Si quelqu'un l'a fait jusqu'ici, c'est bien moi, en 1974 et en 1981. Il faut simplement qu'il y ait des règles de bonne gestion de ce type de débat. Vous imaginez le Président de la République et le Premier ministre débattant devant les Français, après deux ans de gestion qu'il a fallu mener en commun, dans l'intérêt du pays et dans l'intérêt de la République. Il faut donc qu'il y ait certaines règles - comment dirais-je - de bon service du pays.\

QUESTION.- Monsieur le Président, nous allons passer, si vous le voulez bien, à quelques questions étrangères. Des événements très graves dans les territoires occupés : aujourd'hui une nouvelle flambée de violence après l'annonce de l'assassinat du numéro 2 de l'OLP, Abou Jihad, et 13 morts, rien que dans cette seule journée de samedi. Des événements graves. Et l'on a l'impression que les hommes politiques français refusent un petit peu d'en parler dans cette campagne, pourquoi ?

- F. MITTERRAND.- Moi, j'en ai déjà parlé plusieurs fois. Vous savez, je suis allé un jour, cela fait déjà longtemps, à Jérusalem et à Tel Aviv. J'étais le premier chef de l'Etat français à faire ce geste et je me suis adressé à la Knesset, c'est-à-dire au Parlement israélien. Là, de la tribune, je les avais tous devant moi, et j'ai affirmé que le peuple palestinien avait le droit d'avoir une patrie, sur laquelle il pourrait bâtir des structures de son choix. Donc, ma position est claire - et je suis un ami d'Israël - mais je veux défendre une position historiquement juste.

- Et j'ai répété la même proposition dans les capitales arabes, où je me suis rendu, en disant et en insistant sur l'autre point : Israël a le droit d'exister. Les Nations unies le lui ont reconnu, la valeur de son peuple est là, ses droits historiques aussi, ils ont le droit d'exister.

- Voilà la contradiction. Il faut absolument rechercher cette synthèse, et il faut dire que le fanatisme l'a emporté sur la raison. Donc, la situation présente m'inquiète, m'angoisse beaucoup et je souhaiterais qu'une autorité - peut-être celle du Secrétaire général des Nations unies, ou quelque autre, le Conseil de sécurité, les cinq grandes puissances permanentes, dont la France fait partie - soit en mesure d'en appeler à la raison pour éviter cette destruction de deux peuples qui méritent mieux dans l'histoire.\

QUESTION.- Monsieur le Président, depuis quelques jours, à nouveau des rumeurs d'une éventuelle libération des otages français du Liban. Est-ce que vous pouvez nous en dire quelque chose ?

- F. MITTERRAND.- Non. C'est une affaire que je suis naturellement de très près - est-il nécessaire de l'expliquer ? - et que les dirigeants français suivent de très près, dont ils s'occupent beaucoup. Nous en parlons constamment entre nous. Il ne se passe pas de mercredi, chaque fois que je rencontre le Premier ministre, où ce ne soit le premier débat, la première conversation que nous ayons : et que deviennent les otages ? Que peut-on faire ? Ou en est-on ? Mais je ne pense pas que cela puisse faire l'objet d'un débat public, car nous avons à servir les intérêts de ces otages, ce qui veut dire la libération, leur liberté. Et, en même temps, nous ne devons pas mettre en cause les intérêts supérieurs de la France.\

QUESTION.- Monsieur le Président, cette affaire entre le Canada et la France sur les zones de pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est très grave, on m'a dit que le ton était monté.

- F. MITTERRAND.- Oui, c'est grave. C'est grave parce que c'est intolérable. Il n'est pas normal que nos compatriotes de Saint-Pierre-et-Miquelon soient à ce point mis hors d'état de vivre normalement, dans leur pays. Et puisque ce sont surtout des marins qui vivent de la pêche, comment seraient-ils empêchés de vivre maintenant dans les eaux qu'ils ont, à travers le temps très lointain, coutume d'utiliser pour leur travail. Et voilà que des mesures prises par le Canada, extrêmement restrictives, injustes à mon avis, s'imposent à Saint-Pierre-et-Miquelon au point qu'ils ne peuvent plus pêcher les quantités dont ils ont besoin.

- Nous avons demandé, nous déjà - c'est un conflit qui dure depuis quelque temps - qu'il y eût un arbitrage. Chaque fois que des peuples civilisés se heurtent, il existe des lois, des usages, des lois de la civilisation qui disent : arbitrage. Arbitrons, demandons à des tierces puissances, ou à des tierces personnes, d'arbitrer ce conflit. Et le Canada s'y refuse. Ce n'est pas acceptable. Et moi je pense que les parlementaires français qui ont agi ainsi - sans doute contrairement aux règles canadiennes c'est pourquoi ils sont aujourd'hui incarcérés, il ne faut pas que cela dure - ont défendu le droit fondamental de la population qui est de vivre.\

QUESTION.- Pour terminer par un sourire, monsieur le Président, on vous a vu cet après-midi à Créteil jouer au "Frisbee". Alors, est-ce que c'est parce que cela vous amuse vraiment ou c'est pour prouver votre verdeur, et que l'on évite de parler de l'âge du capitaine ?

- F. MITTERRAND.- Cela n'exige pas un très gros effort. Je n'ai rien à prouver. Mais, c'est que ça m'a coûté beaucoup moins d'effort que parler pendant près de deux heures hier soir à Lyon à 25000 personnes. Je suis revenu en bonne forme. Ce n'est pas pour dire, je ne vais pas placer, moi, des discussions sur ce terrain. Je trouve quand même un petit peu triste que l'on fasse une discussion à propos de l'élection à la Présidence de la République sur la -nature de vos artères. Qui sait, qui a décidé de la durée de vie que nous aurons, chacun devant nous ? Moi je n'en sais rien en tout cas, et je souhaite très vivement aux autres candidats d'avoir encore plus de durée que moi. Je ne suis pas du tout rancunier. Mais lancer, ce n'était pas très difficile. J'ai eu un peu de chance, on me l'a lancé - il y avait les télévisions - je l'ai rattrapé. Vous courez de grands risques. Il est arrivé que l'on s'exerce à des choses de ce genre, pour montrer ses talents, et puis ça rate. Mais cette fois-ci, cela a réussi. Serait-ce de bon augure ? Je ne passe pas du particulier au général.\